
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mardi 16 décembre 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI, Mme BENÂTRE, Mme PIAU, Mme HAKEM, Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, Mme DAVID-LECOURT, M. PETITEAU, M. BORÉ,

Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT),

Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), Mme SALIMY (CSF), M. PELÉ (CGL),

Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Participaient en visioconférence :

Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE

Personnalité qualifiée : Mme TRICOT

Étaient représentés :

Personnalité qualifiée : M. SENTENAC (pouvoir à Mme BENÂTRE)

Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme SALIMY),

Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à M. QUÉRO),

Absents excusés : M. PRAS, M. VERNEYRE, M. GUILLOU

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,

Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,

Mme BOUDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,

M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,

M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,

Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,

Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 16 décembre 2025

Délibération n° 36/25 DG

Objet : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES REPRÉSENTANT LES LOCATAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL)

Considérant que,

I – Contexte

L'article L 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « il est créé, dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, une commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements ».

Il est rappelé la composition suivante :

Membres à voix délibérative

- Six membres désignés par le Conseil d'Administration, dont l'un a la qualité de représentant des locataires,
- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale mentionné au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1 CCH ou son représentant pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de sa compétence,
- Le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant, pour l'attribution de ces logements, qui dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix,
- Le préfet ou son représentant.

Membres avec voix consultative :

- Un représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3 CCH ;

- Les réservataires non membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Par délibérations n°21/20 du 18 septembre 2020 et n°30/20 du 23 octobre 2020, les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements ont été désignés par le Conseil d'Administration.

Par délibération n°10/25 du Conseil d'Administration du 26 juin 2025, M. Lucien BERTIN avait été élu membre titulaire.

Par délibération n°29/25 du Conseil d'Administration du 8 octobre 2025, M. Carl PELÉ avait été élu membre suppléant.

La présente délibération est nécessitée par le remplacement du membre titulaire représentant les locataires, ainsi que de son suppléant, suite à leur démission.

II – Argumentaire

Suivant lettre en date du 1^{er} décembre 2025, M. Lucien BERTIN, membre titulaire représentant l'Association Indecosa-CGT au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 16 décembre 2025.

En outre, par cette même lettre en date du 1^{er} décembre 2025, M. Carl PELÉ, membre suppléant représentant l'Association CGL au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 16 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces démissions.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire en tant qu'élu représentant les locataires ainsi qu'à celle de son suppléant.

Les associations CSF et CLCV ont proposé respectivement les candidates suivantes :

Membre titulaire à voix délibérative :

- Mme Fari SALIMY, représentant les associations de locataires (CSF),

Membre suppléante à voix délibérative :

- Mme Manoëlla LE CORRE, représentant les associations de locataires (CLCV).

III – Conclusions

- . Vu l'article L. 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements et de ses suppléants et à l'adoption de son règlement intérieur et la délibération n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020,
- . Vu la délibération n°10/25 du Conseil d'Administration du 26 juin 2025 relative à la désignation de M. BERTIN, en qualité de membre titulaire de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements,

- . Vu la délibération n°29/25 du Conseil d'Administration du 8 octobre 2025 relative à la désignation de M. PELÉ, en qualité de membre suppléant de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements,
- . Vu la lettre de démission de MM. BERTIN et PELÉ en date du 1^{er} décembre 2025,
- . Vu l'exposé qui précède,

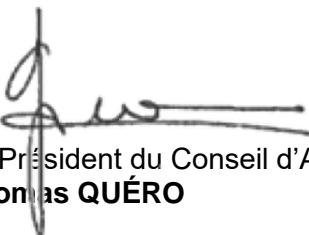
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve le renouvellement partiel de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat tel que visé ci-dessus, suite aux démissions des membres titulaire et suppléant représentant les associations de locataires.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°29/25 du Conseil d'Administration du 8 octobre 2025 et modifie les délibérations n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020 portant sur la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (20 voix).

Le 16 décembre 2025,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO